



**Association
Interprofessionnelle
de la Filière Coton**

17 BP 988 Abidjan 17 -RCI
Tél. (225) 20 30 33 15/16
Fax : (225) 20 30 33 17
E-Mail : intercot @aviso.ci
www.intercoton.org

Directeur de Publication
TUO Lacina (PCA)

Responsable de la Rédaction
N'GUEITA K. Nicolas (SE)
Conception & Rédaction
FIHOX Laurent
Service Communication

Abonnement gratuit
ou téléchargement de
la version PDF sur :
www.intercoton.org

Campagne 2009/2010

**Prix d'achat
du coton graine**

- 1er choix = 175 F
- 2ème choix = 145 F

SOMMAIRE

Vie de la filière

**Echange avec le
ministre sur des
préoccupations du
moment**
P.1

**Conseil agricole:
nouvelle donne**
P. 3

**Pérennisation du
projet semences**
P. 4

**Statistiques
ETAT DES SEMIS**
P. 4

C *Le* **t** *ivoirien*

Bulletin d'information de l'Association Interprofessionnelle de la filière Coton ivoirienne

N° 9

www.intercoton.org

MAI - JUIN 2009

Vie de la filière

PRIX DU COTON, CONSEIL AGRICOLE, OGM,...

Echange avec le ministre de l'agriculture sur des préoccupations du moment

Pendant plus d'une heure, le ministre de l'agriculture, M. Amadou Gbon Coulibaly a échangé avec les principaux acteurs de la filière (INTERCOTON, APROCOT-CI, AFFICOT-CI) en présence de certains de ses proches collaborateurs. Le FIRCA était aussi présent à cette entrevue tenue le mercredi 8 juillet au cabinet du ministre de l'agriculture. A l'ordre du jour de cette rencontre, première du genre depuis l'avènement du nouveau bureau de l'Intercoton présidé par M. TUO Lacina : le prix d'achat du coton graine, le conseil agricole, les OGM.

Avant d'aborder réellement les principaux points de l'ordre du jour, le ministre a fait savoir que cette rencontre était la réponse à



M. Amadou Gbon Coulibaly ministre ivoirien de l'agriculture

Par TUO Lacina, PCA

**E
D
I
T
O
R
I
A
L**

Donner à temps !

La campagne dernière, nous avons salué la décision de l'Etat de soutenir les producteurs par une subvention de 50% du coût des engrais. Il est regrettable que cette décision n'ait pas eu un impact significatif sur la production pour la simple raison qu'elle est tombée à la fin des semis quand beaucoup d'agriculteurs avaient déjà fait d'autres. Aussi, avons-nous souhaité que pour cette

campagne, une telle décision soit annoncée tôt afin de motiver les agriculteurs à aller au champs. Donner est certes noble, mais donner au bon moment est encore mieux! C'est pourquoi nous réitérons encore une fois notre souhait de recevoir à temps, même sous forme de promesse le soutien accordé à la filière.



la demande d'audience exprimée par le président de l'INTERCOTON, à laquelle son calendrier n'a pas permis de donner une suite favorable dans l'immédiat. Ce qui ne signifie pas que les affaires du coton ne sont pas une préoccupation majeure pour son cabinet qui n'a jamais cessé de suivre de prêt le quotidien de la filière. Le ministre a aussi dit que cette rencontre était nécessaire pour lui permettre d'avoir les explications des acteurs eux-mêmes sur les raisons qui font que la filière peine tant à redécoller malgré les multiples efforts du gouvernement suscités par son cabinet.

Prenant la parole, le président de l'INTERCOTON, M. TUO Lacina a remercié monsieur le ministre et son cabinet pour tous les efforts en faveur de la filière. Il a expliqué au ministre que devant tant d'effort, il est normal de s'attendre à un redécollage immédiat, mais l'on ne doit pas perdre de vue que la filière souffre depuis quelques années de nombreux maux, en grande partie dus à la guerre. Maux qui seront guéris que progressivement. Il a aussi expliqué au ministre que la filière ivoirienne a tout de même conservé des acquis et un niveau de performance acceptable, comparé aux autres filières cotonnières de la sous région. Et cela, elle le doit aux efforts des uns et des autres (Etat, partenaires, acteurs,...). Le président de l'INTERCOTON a, entre autres fait savoir au ministre que la nouvelle vision de l'interprofession est désormais de raisonner, de penser en terme de coton et des cultures associés (vivriers) pour lesquelles le coton est le moteur dans les zones de savane. Les intrants du coton servant à la culture de celles-ci. Ce qui fait de la filière coton un outil indispensable à la sécurité alimentaire, et qui constitue une raison de plus pour la développer. Les statistiques montrent d'ailleurs que la courbe de la production vivrière notamment céréalière suit celle du coton dans les zones cotonnières. Beaucoup de coton signifie aussi beaucoup de vivriers !

Le président a donc plaidé pour la poursuite des efforts et surtout de la subvention de 50% du coût des engrais qui constitue une charge importante dans le compte d'exploitation des producteurs de coton dont le nombre décroît du fait de la non rentabilité de cette culture.

Prix du coton, conseil agricole, OGM,...

Abordant le premier point de l'ordre du jour, la détermination du prix d'achat du coton graine, le ministre a souhaité que l'INTERCOTON, communique à son cabinet de plus amples informations sur le sujet : mécanisme choisi (ancien ou nouveau), détails sur les pos-

Pour le deuxième point de l'ordre du jour, le Conseil agricole, le ministre a examiné avec les acteurs l'affectation des deux millions d'euros disponibles sur le FLEX 2007, soit au financement du conseil agricole soit à la restructuration de la CIDT. La situation de la CIDT qui semble être très préoccupante pourrait être réglée dans l'immédiat avec cette disponibilité du FLEX 2007. Le Conseil agricole, lui attendra le FLEX 2008 qui sera disponible en 2010.

Quant au dernier point, les OGM, le ministre, en réponse au vœu des acteurs de voir le Centre National de



tes de coût, les niveaux de redevances. Mais aussi le plan de campagne (surfaces semées, prévision de production...), le niveau de déficit des producteurs ... En somme, il a besoin de toutes les informations qui lui permettront d'avoir une appréciation claire et précise de la situation pour mieux argumenter la demande de subvention auprès du gouvernement. Même si a-t-il dit le principe d'accorder une subvention à la filière est acquis.

Recherche Agronomique(CNRA) être autorisé à réaliser des recherches sur les semences de coton génétiquement modifiés, le ministre leur a demandé de le lui exprimer dans un courrier officiel.

Enfin, l'INTERCOTON a rassuré le ministre quant à la pérennisation du projet de réhabilitation du schéma de production de semences qui se poursuivra à travers le FIRCA.

Plus d'actualité...

► Un observatoire pour la filière coton !

Le Bureau National d'Étude Technique pour le Développement(BNETD) veut mettre en place un observatoire pour la filière coton. Le projet a été présenté par le département agriculture de cette structure au Secrétaire Exécutif de l'INTERCOTON le 21 juillet dernier. Objectifs: réflexion, études stratégiques et prospectives, veille...

CONSEIL AGRICOLE : LA NOUVELLE DONNE

Du 17 au 19 juin 2009, s'est tenu à l'Hôtel Etoile du sud de Grand Bassam, un atelier relatif à la restitution des résultats de " L'Etude préparatoire à la mise en œuvre du Conseil Agricole dans la Filière Coton ". Placé sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, représenté à l'occasion par M. KOSSA René, Directeur des Productions d'Exportation, l'atelier avait pour objectif de trouver un consensus autour du conseil agricole en vue de la production d'un document pour sa mise en œuvre. Le coût du conseil agricole est estimé à trois milliards de FCFA par campagne.



LES RESOLUTIONS

1/ Le contenu du Conseil Agricole

Le consensus a été obtenu sur le contenu du conseil agricole à travers les activités suivantes :

- 1- La vulgarisation des techniques agricoles et des innovations ;
- 2- Le conseil de gestion à l'exploitation;
- 3- La formation des producteurs et leurs OPA;
- 4- L'appui à l'élaboration des plans de campagne;
- 5- Le bilan de la campagne et l'identification des contraintes techniques;
- 6- L'identification des thèmes de la Recherche /Développement ;
- 7- Le conseil en mécanisation agricole et culture attelée;
- 8- Le conseil à la gestion durable des sols;
- 9- L'appui à l'organisation et à la gestion des OPA;
- 10- L'appui à la multiplication des semences en milieu paysan;
- 11- L'appui à la pré-collecte et à la

commercialisation du coton graine.

2/ La mise en œuvre du Conseil Agricole

- L'option de découpage en lots de l'espace cotonnier en vue du conseil agricole a été adoptée;
- L'atelier a recommandé que l'Intercoton se charge de définir le nombre de lots en relation avec le FIRCA.

3/ Le dispositif normé et le coût du Conseil Agricole

Le dispositif normé et le coût proposés dans le rapport de l'étude préparatoire à la mise en œuvre du conseil agricole ont été adoptés.

4/ Le financement à court et moyen termes du conseil agricole

L'atelier réaffirme la volonté des acteurs de la filière de participer au financement du conseil agricole à travers le système de cotisations actuellement en vigueur.

Cependant, compte tenu de l'insuffi-

sance des fonds collectés par le FIRCA et la prise en compte des cultures vivrières dans le système d'exploitation à base de coton, l'atelier demande à l'Etat de rechercher des ressources financières additionnelles pour la mise en œuvre immédiate du conseil agricole.

5/ Le cahier des charges des activités du conseil agricole

A/ Les conditions de prestation du conseil agricole

Les neuf (9) conditions adoptées par l'atelier sont les suivantes :

1. Etre en mesure de mettre en place des agents expérimentés pour l'exécution des activités du Conseil Agricole;
2. Disposer d'une surface financière suffisante;
3. S'engager à former et à recycler son personnel d'appui au conseil agricole;
4. Ne pas être impliqué à juste titre dans une procédure de faillite ou n'avoir pas obtenu de concordat judiciaire ou extrajudiciaire;
5. Disposer de moyens informatiques pour le traitement des données collectées auprès des producteurs;
6. S'engager à mettre en place des moyens logistiques adaptés à l'intervention sur le terrain;
7. Démontrer la matérialité de toutes les commodités déclarées dans la proposition d'offre;
8. S'engager à approvisionner en qualité, en quantité, et à temps, les



VIE DE LA FILIERE

producteurs en intrants agricoles;

9. S'engager à fournir aux producteurs du matériel et des équipements agricoles.

B/ Les obligations du prestataire

Les obligations retenues et adoptées sont :

- Assurer la coordination de ses prestations;
- Apporter au FIRCA, son appui administratif et logistique pour les besoins de ses études et de son contrôle et pour l'organisation des réunions avec les bénéficiaires du Conseil Agricole

C/ L'évaluation des prestations

- Producteurs;
- Nombre ou effectif des producteurs;
- Niveau d'organisation des OPA;
- Superficies emblavées;
- Production de coton graine;
- Quantité du coton graine,
- Qualité du coton graine;
- Rendement coton graine au champ;
- Taux d'adoption des innovations (gestion durable des sols, ...).

Fait à Grand-Bassam, le 19 juin 2009.

STATISTIQUES

Campagne 2009/2010 : semis coton au 10 juillet 2009

ACTEURS	Réalisation	Prévision.	Taux %
Ivoire Coton	82 500 HA	80 000 HA	-
COIC	62 000 HA	65 000 HA	-
SECO	16 900 HA	17 000 HA	-
CIDT	14 300 HA	30 000 HA	-
UCODEPMA	3 230 HA	5 000 HA	-
UCAB-CI	2 100 HA	4 500 HA	-
DOPA	NC	5 000 HA	-
TOTAL	181 030 HA	206 500 T	88 %

SEMENCES COTON

Le projet de réhabilitation sera pérennisé par l'INTERCOTON !



Pour la pérennisation du projet réhabilitation du schéma de production des semences, conduit par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) dont le financement assuré par l'Union Européenne est arrivé à terme, l'Intercoton mettra chaque année à la disposition du CNRA via le FIRCA le financement nécessaire.

Une réunion tenue le 24 juin 2009 dernier a permis une analyse détaillée et la validation par les deux parties des coûts présentés par le CNRA pour la campagne 2009/2010. Ces coûts prennent en compte :

- La production des semences (G0, G1, G2, G3) ;
- La fabrication de semences à l'usine ;
- Le contrôle des caractéristiques technologiques ;
- Le suivi-évaluation des activités.

Le budget alloué au CNRA par l'INTERCOTON pour la campagne 2009/2010 est de 60 286 699 FCFA. Le Secrétaire Exécutif de l'Intercoton, M. N'guetta Nicolas a tenu à rassurer le CNRA qu'un bilan final sera fait à la fin de la campagne et s'il s'avère que certains coûts ont été sous évalués, un réajustement sera alors fait.

Les parties ont en outre convenu de la nécessité de sensibiliser les producteurs semenciers sur la pérennisation du projet et des nouvelles dispositions à prendre.

Pour motiver les producteurs semenciers, le projet leur fournira comme pour le financement Union Européenne des intrants gratuitement. Cependant, la fibre issue de leur récolte ou du moins sa valeur reviendra à l'Intercoton.

Au vu du retard accusé pour le démarrage du projet, les semis s'achevant au plus tard le 30 juin, Dr ADIKO du CNRA, a suggéré qu'une clause du contrat mentionne qu'il existe des incertitudes quant à l'atteinte des résultats. Incertitudes liées aux aléas climatiques (irrégularité des pluies) et aux semis réalisés tardivement. Des aspects non maîtrisables par les deux parties qui feront tout de même leur possible pour le succès du projet.